Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 056-215600255-20251211-20251112010-DE

COMMUNE DE BRIGNAC

1, Place du Souvenir

56430 BRIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :
Présents : 10
En exercice : 11
Qui ont pris part : 11

L'an deux mille vingt cinq
et le jeudi 11 décembre à 20 heures 00
le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. LE BRETON Martial, Maire.

Présents : Mme RIDARD, M. LUCAS, M. DUVAL, Mme ROUILLARD, Mme LEGLATIN, Mme TREME, M. MARTEIL, M. JAULME, Mme SORGE.
Absents : Mme Mme JALLU Virginie pouvoir à Mme ROUILLARD Françoise.
Secrétaire : M. MARTEIL Florent.

Date de convocation :
04.12.2025

Objet de la délibération : **OBJET : Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à deux demande du SGC Pontivy, il y a lieu d'admettre en non-valeur plusieurs titre émis sur les exercices précédents, il lui en donne connaissance.

Après examen et délibération le Conseil Municipal décide après un vote a mains levées, à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur les loyers de Mme HENRY Danielle pour un montant de : 1 873.68 €uros.
- D'admettre en non-valeur un titre concernant GROUPAMA pour 3.21 €uros

Le Maire :

MAIRIE DE BRIGNAC (Morbihan)

LE BRETON Martial